

LE DECRET N° 77/769 DU 29/12/77

Portant nomination de Monsieur LOUFOUA-POMO
Marie-Joseph, Ingénieur des Travaux Agricoles
de 3° échelon en qualité de Directeur du
Centre de Vulgarisation des Techniques
Agricoles.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/OMP du 3 Avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Règlementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 77/703 du 19/12 /1977 portant organi-
sation du Ministère de l'Economie Rurale ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa
réunion du 12 Novembre 1977;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur LOUFOUA-POMO Marie-Joseph, Ingénieur des Travaux
Agricoles de 3° échelon, précédemment Directeur de la Région Agricole
n°2 Niari est nommé Directeur du Centre de Vulgarisation des Techniques
Agricoles.

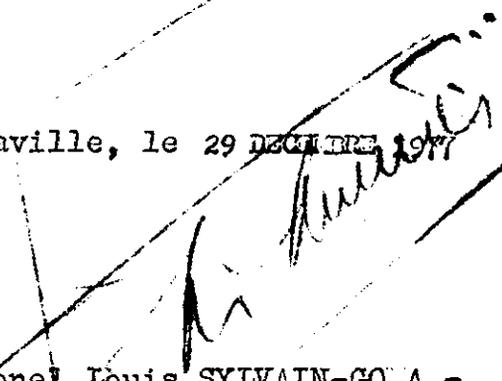
Article 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1977

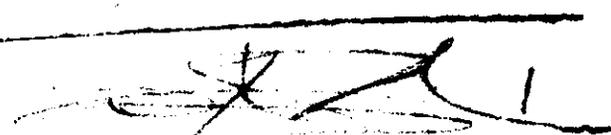
Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Economie Rurale

Le Ministre du Travail et de
Justice, Garde des Sceaux,


Marius MOUAMBENGA.-


Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Le Ministre des Finances


Henri LOPES.-

